

Mémo d'information sur les algues bleu-vert

N° 01 2010/07/14

Région administrative :	03-Capitale-Nationale	
Bassin versant :	Décharge du lac St-Augustin	
Nom du plan d'eau :	Lac Saint-Augustin	Secteur :
Latitude :	46° 44' 57,9''	Longitude : -71° 23' 35,41''

Destinataires

Municipalité(s)	Nom du destinataire, fonction
Québec	Sylvain Ouellet, greffier
	François Proulx et Jacques Deschênes
Saint-Augustin-de-Desmaures	Jean-Pierre Roy, greffier

Observations générales (2010/07/12)

Nous avons observé la présence d'algues bleu-vert dans la colonne d'eau sur l'ensemble du plan d'eau. Les algues étaient visibles à l'œil nu toutefois le dénombrement évalué au laboratoire démontre que la densité de cyanobactéries totales était inférieure au seuil retenu pour considérer qu'il y a une fleur d'eau de cyanobactéries dans le lac.

Carte ci-jointe Aucun prélèvement

Observations aux stations d'échantillonnage et résultats (trousses de dépistage ou analyses de laboratoire)

Station : B	Type de prélèvement : Tube 0-1m		
Observations visuelles Densité moyenne de petits filaments verts dans la colonne d'eau.			
Cyanobactéries	Totales : 2 000 - 5 000 cellules/ml À potentiel toxique : 2 000 - 5 000 cellules/ml		
Cyanotoxines	Trousse de dépistage		
	Dépistage de microcystines négatif (non détectées par la trousse) <input checked="" type="checkbox"/> <i>(L'échantillon pour les cyanotoxines n'est pas envoyé au CEAEQ)</i>		
	Laboratoire du CEAEQ		
	Microcystines	non détectée <input type="checkbox"/>	µg/l (toxicité équivalente)
	Anatoxine-a	non détectée <input type="checkbox"/>	µg/l

Station : C	Type de prélèvement : Tube 0-1m		
Observations visuelles Densité moyenne de petits filaments verts dans la colonne d'eau, début d'agglutination des filaments dans la colonne d'eau et en surface.			
Cyanobactéries	Totales : 5 000 - 10 000 cellules/ml À potentiel toxique : 5 000 - 10 000 cellules/ml		
Cyanotoxines	Trousse de dépistage		
	Dépistage de microcystines négatif (non détectées par la trousse) <input checked="" type="checkbox"/> <i>(L'échantillon pour les cyanotoxines n'est pas envoyé au CEAEQ)</i>		
	Laboratoire du CEAEQ		
	Microcystines	non détectée <input type="checkbox"/>	µg/l (toxicité équivalente)
	Anatoxine-a	non détectée <input type="checkbox"/>	µg/l

Station : D		Type de prélèvement : Tube 0-1m	
Observations visuelles Densité moyenne de petits filaments verts dans la colonne d'eau, début d'agglutination des filaments dans la colonne d'eau et en surface.			
Cyanobactéries		Totales : 5 000 - 10 000 cellules/ml À potentiel toxique : 5 000 - 10 000 cellules/ml	
Cyanotoxines		Trousse de dépistage	
		Dépistage de microcystines négatif (non détectées par la trousse) <input checked="" type="checkbox"/> (L'échantillon pour les cyanotoxines n'est pas envoyé au CEAEQ)	
		Laboratoire du CEAEQ	
		Microcystines	non détectée <input type="checkbox"/>
	Anatoxine-a	non détectée <input type="checkbox"/>	µg/l

Interprétation des observations ou des résultats d'analyses	
<input type="checkbox"/>	<i>Situation normale</i>
<input type="checkbox"/>	<i>Autre phénomène (autres types d'algues, pollen, etc.)</i> <i>Observations :</i>
<input checked="" type="checkbox"/>	Cote A : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont démontré que la densité de cyanobactéries totales ¹ était inférieure à 20 000 cellules/ml. Une densité aussi faible n'est pas considérée comme une fleur d'eau. <i>Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique.</i> Suivi visuel volontaire effectué par : Conseil de bassin du lac Saint-Augustin souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Cote B : Les résultats d'analyse ont confirmé la présence de cyanobactéries totales ¹ dans les échantillons prélevés dans le plan d'eau à une densité d'au moins 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Il est possible qu'un résultat en cyanotoxines dépasse un des seuils pour l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) de votre plan d'eau ou qu'il y a une présence significative d'écume. Cependant, à la suite d'une évaluation des informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau et les usages connus, cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique. Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Cote C : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont confirmé une densité de cyanobactéries totales d'au moins 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Au moins un résultat en cyanotoxines dépasse un des seuils visant à protéger l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) dans un secteur important de votre plan d'eau. Il peut également y avoir une présence significative d'écume. <i>Les informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau ainsi que les résultats d'analyses ont été transmis à la DSP. À la suite d'une évaluation de l'ensemble de la situation, la DSP informera la municipalité de sa décision et des mesures particulières à prendre, s'il y a lieu.</i> Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/>
Prochaine visite (s'il y a lieu) :	

Actions à prendre par le destinataire

¹ **Cyanobactéries totales:** Ensemble des genres dominants de cyanobactéries présents dans l'échantillon. Les cyanobactéries totales regroupent donc les genres susceptibles de produire des toxines et les autres cyanobactéries.

Assurer si possible une vigie sur ce plan d'eau et effectuer un nouveau signalement au MDDEP si l'étendue ou l'intensité de la fleur d'eau s'accroît de façon importante. Nous informer s'il y a lieu d'un nouveau partenaire pour le suivi visuel.

Les recommandations générales pour protéger la santé en présence d'une fleur d'eau s'appliquent en tout temps. Ces recommandations se trouvent à l'adresse suivante :

http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?algues_bleu-vert

Personnes à aviser sur votre territoire (cote B et C)

- le coordonnateur des mesures d'urgence
- l'opérateur de la station de traitement si le plan d'eau est utilisé comme source d'approvisionnement en eau potable
- les exploitants de plages organisées, localisées sur les rives du plan d'eau.

Informations supplémentaires sur les algues bleu-vert et la protection des plans d'eau

Consulter le Portail national de l'information gouvernementale :

<http://www.alguesbleuvert.gouv.qc.ca/fr/index.asp>

Direction régionale du MDDEP :

Personne à contacter : Monique Labelle

Tél. : 418 644-8844 poste 235

Direction de santé publique (DSP) :

Personne à contacter : Jean-François Duchesne

Tél. : 418 666-7000 poste 292